

“Devenir son propre patron”

Bruxelles Quand 10 entreprises montrent leurs coulisses à 19 jeunes Bruxellois.

Ekrem, 15 ans, désire ouvrir un magasin de matériaux de construction et Safa, 18 ans, entrevoit un rêve : elle créera un centre pour jeunes défavorisés. Quant à Safouane, Oussama et Hafsa, ils pensent respectivement à une carrière dans la biologie ou la chimie, à l'ouverture d'un magasin informatique et d'une pharmacie.

Les cinq jeunes font partie du groupe de 19 étudiants bruxellois qui ont été, durant cette semaine de Carnaval, immergés dans différentes entreprises bruxelloises. Cette rencontre entre les mondes étudiant et professionnel s'est déroulée, ces trois derniers jours, au Village partenaire, un centre d'entreprise situé à Saint-Gilles.

L'initiative, financée par le projet européen FEDER qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale, a aussi reçu le soutien de la ministre bruxelloise de l'Economie Céline Fremault (CDH). L'objectif : faire découvrir à ces jeunes les coulisses de l'entrepreneuriat, voire susciter quelques vocations... Graphisme, communication, architecture, médiation familiale ou encore comptabilité. Les dix entrepreneurs qui auront consacré du temps à ces jeunes viennent véritablement de secteurs différents.

Etre son propre patron, c'est possible !

Mick, 31 ans, aux manettes de l'agence de communication visuelle INK studio, fait partie de l'aventure. “L'intérêt dépend des groupes d'enfants. Certains sont très curieux face à mes



Les 19 jeunes sont actuellement dans la phase d'immersion du monde de l'entrepreneuriat. Ils devront à la fin du mois lancer leur projet.

5%

POPULATION

5% de la population active belge serait impliquée dans le lancement ou le démarrage d'une entreprise.

projets, d'autres moins. Ces jeunes sont aussi curieux de savoir quelles conditions il faut remplir pour lancer une entreprise”, explique le jeune entrepreneur.

Et d'insister : “Le message que je veux faire passer, c'est qu'être son propre patron, c'est possible ! Moi, jusqu'à 23 ans, je n'avais jamais pensé que c'était possible de travailler pour moi. Mais nous sommes tous tellement formés...”

Mardi, lors du débriefing, les jeunes font le point. Une jeune fille : “J'ai été chez Inke Studio. Ils nous ont montré des

maquettes, c'était joli”. Sa voisine enchaîne : “J'ai été chez Pierre, un comptable. C'était chouette.” Avant d'ajouter fièrement : “Je l'ai aidé à préparer les documents PDF”. Chaque jour, une excursion est organisée pour ces jeunes. Moins fun qu'un cinéma peut-être, mais certainement plus intéressant : Atrium Saint-Gilles, Microstart, une société qui octroie des microcrédits, et un commerce de soupes figuraient au programme.

J. Th.

Verbalisé parce qu'il parle français ?



C'est sur ce carrefour bruxellois qu'a eu lieu le contrôle, assure François Engin.

Polémique Contrôlé à Bruxelles-Ville par des policiers flamands, un Harenois dénonce un abus.

Un habitant de Haren raconte avoir été victime, le 18 février, d'un contrôle abusif de la part d'une patrouille de la zone de police Vilvoorde-Machelen.

“Je m'étais rendu à la décharge et sur le retour, un policier m'a interpellé en néerlandais. Je lui ai dit que je ne comprenais pas et il m'a répondu : Hier, Diegem. Ce à quoi j'ai répliqué : Non, ici on est à Bruxelles”, se souvient François Engin.

Durant 45 minutes, les policiers se prêtent alors à un contrôle intense du

véhicule. “Ils étaient à quatre sur la voiture. Ils ont contrôlé la plaque, les pneus, la boîte de secours que j'avais expressément laissée dans mon garage pour faire de la place pour les encombrants. Durant tout ce temps, ils ont refusé de s'adresser à moi en français insistant sur le fait que l'on se trouvait à Diegem. J'ai été traité comme un voyou”, déplore l'homme âgé de 67 ans.

Bilan : un procès-verbal attestant de six infractions. “Je n'y comprends rien puisque c'est en néerlandais. Je suppose que je vais avoir une amende, mais je ne sais pas pour quels motifs. Ce qui est sûr, c'est qu'ils auraient pu me coller une 7^e infraction parce que je parle français”, plaisante le Harenois.

Celui-ci estime qu'il avait entièrement le droit de s'exprimer en fran-

çais puisque le contrôle s'est déroulé à Bruxelles-Ville. Plus précisément sur le carrefour des rues Arthur Maes et de l'Aérodrome. Fait étrange, le P.-V. indique que le contrôle a eu lieu dans la Groenstraat, située quelques mètres plus loin sur le territoire de Machelen. “C'est faux ! Je n'ai d'ailleurs pas besoin de passer par cette rue pour rentrer chez moi rue de l'Aérodrome”, s'indigne-t-il.

Deux habitants de Diegem ayant assisté à la scène, l'un francophone et l'autre néerlandophone, ont accepté de témoigner pour confirmer que le contrôle routier a bien eu lieu sur ce carrefour.

Contactée tardivement, la zone de police Vilvoorde-Machelen n'a pu répondre à nos questions.

Pa. D.